

## INTRODUCTION

Le système ODOTRACK permet de générer les déclarations trimestrielles relativement à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA).

Ces déclarations s'adressent à vous si vous êtes titulaire d'un permis IFTA et doivent être produites à compter de la date d'émission du permis et ce, tant qu'il est en vigueur, même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou que vous n'avez pas de taxe à payer.

Le système ODOTRACK effectuera automatiquement une distinction de la province ou État dans lesquels les déplacements ont été effectués. Une fragmentation des déplacements se produira alors automatiquement lors d'un changement de province ou d'état.

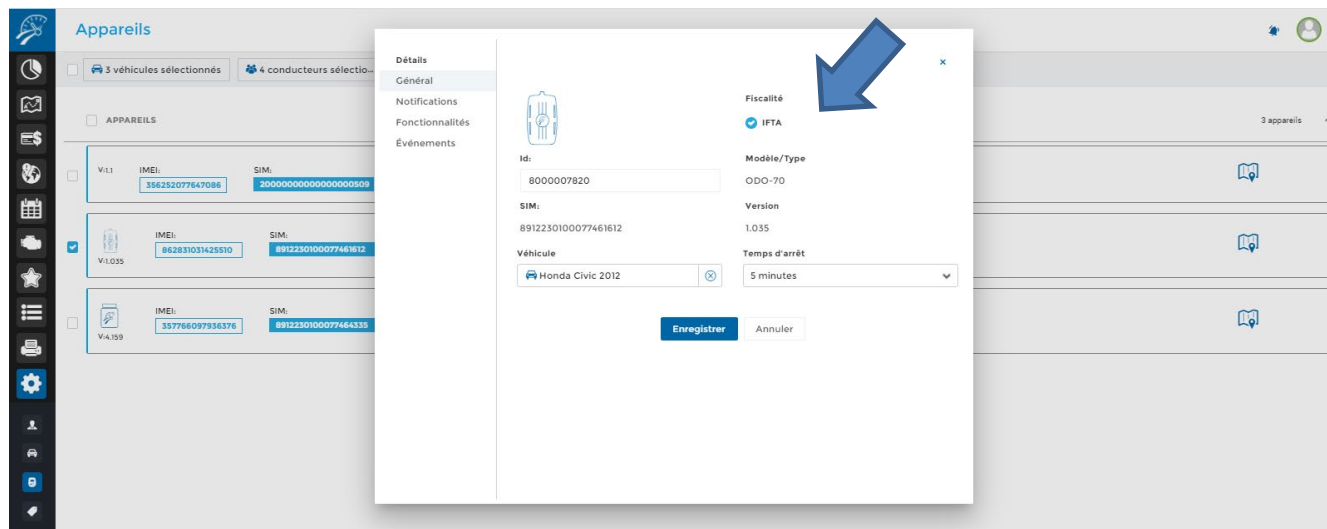
Pour plus d'informations relativement à l'IFTA ou pour connaître les exemptions, veuillez consulter le site officiel de International Fuel Tax Association Inc. à l'adresse suivante : <https://www.iftach.org/>

## ACTIVATION

L'option IFTA doit d'abord avoir été activée dans votre compte ODOTRACK.

Dans le **Module Configuration**, à la **section Appareils**, choisissez l'appareil pour lequel vous désirez activer l'option à l'aide des cases de sélection.

Une fenêtre comportant les détails de l'appareil s'ouvrira. Cochez la case **IFTA** en haut à droite de la fenêtre et cliquez sur **Enregistrer**.



## DÉCLARATIONS TRIMESTRIELLES

Pour produire vos déclarations trimestrielles, dirigez vous dans le **Module Rapports** et cliquez ensuite sur **IFTA** dans la section des Rapports fiscaux.



### Rapports

#### Générer un rapport

Rapports de gestion

- Registre kilométrique
- Dépenses
- Feuille de temps
- Statistiques
- Indice de conduite

Rapports fiscaux

- Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession libérale
- Dépenses d'emploi
- IFTA
- Conditions d'emploi
- Allocations
- Avantages

Choisissez l'année, le(s) véhicule(s) et le trimestre pour lesquels vous désirez produire la déclaration, puis cliquez sur **Créer**.

CRÉER UN RAPPORT ×

**IFTA - CAZ-510**

**Description**  
Cette déclaration s'adresse à vous si vous êtes titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). Vous devez produire toutes vos déclarations trimestrielles à compter de la date d'émission de votre permis, et ce, tant qu'il est en vigueur, même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou que vous n'avez pas de taxe à payer.  
<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/entente-internationale-concernant-la-taxe-sur-les-carburants-ifta>  
<http://www.iftach.org>

**Révision** \*  
2019 ▼




3 véhicules sélectionnés \*

**Trimestre** \*  
Trimestre 1 - 1er jan. au 31 mars ▼

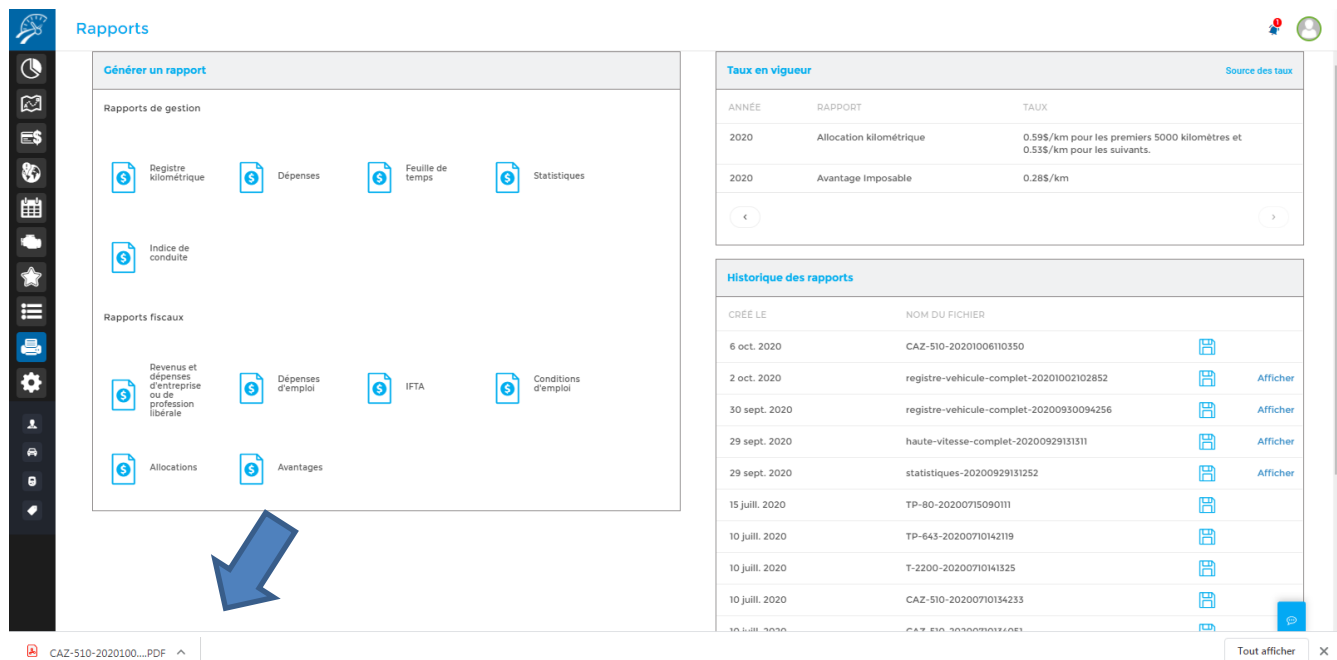
Certains états membres de l'IFTA ont des exemptions sur le kilométrage et le carburant. Pour connaître ces exemptions, visitez le site web de l'IFTA à l'adresse suivante [www.iftach.org](http://www.iftach.org) (anglais seulement)

**Créer** Annuler

Vous pourrez télécharger la déclaration trimestrielle en cliquant sur l'icône de disquette dans la liste d'**Historique des rapports** vis-à-vis le rapport créé.

Historique des rapports			
CRÉÉ LE	NOM DU FICHIER		
6 oct. 2020	CAZ-510-20201006110350		
2 oct. 2020	registre-vehicule-complet-20201002102852		Afficher
30 sept. 2020	registre-vehicule-complet-20200930094256		Afficher

Ouvrez le fichier PDF téléchargé qui s'affiche dans la barre d'outils en bas à gauche de votre écran en cliquant directement sur le fichier.



**Rapports**

**Générer un rapport**

Rapports de gestion

- Registre kilométrique
- Dépenses
- Feuille de temps
- Statistiques
- Indice de conduite











Rapports fiscaux

- Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession libérale
- Dépenses d'emploi
- IFTA
- Conditions d'emploi
- Allocations
- Avantages

**Taux en vigueur**

ANNEE	RAPPORT	TAUX
2020	Allocation kilométrique	0.59\$/km pour les premiers 5000 kilomètres et 0.53\$/km pour les suivants.
2020	Avantage Imposable	0.28\$/km

**Historique des rapports**

CRÉÉ LE	NOM DU FICHIER		
6 oct. 2020	CAZ-510-20201006110350		
2 oct. 2020	registre-vehicule-complet-20201002102852		Afficher
30 sept. 2020	registre-vehicule-complet-20200930094256		Afficher
29 sept. 2020	haute-vitesse-complet-20200929131311		Afficher
29 sept. 2020	statistiques-20200929131252		Afficher
15 juill. 2020	TP-80-20200715090111		
10 juill. 2020	TP-643-20200710142119		
10 juill. 2020	T-2200-20200710141325		
10 juill. 2020	CAZ-510-20200710134233		
10 juill. 2020	CAZ-510-20200710134233		

CAZ-510-2020100...PDF

Tout afficher

La déclaration trimestrielle s'ouvrira à l'écran dans une autre fenêtre. Vous pourrez alors imprimer ou télécharger le document pour l'enregistrer et le sauvegarder sur votre ordinateur.

## REGISTRE KILOMÉTRIQUE PAR PROVINCE / ÉTAT

Lorsque l'option IFTA est activée, vous pouvez créer un registre kilométrique par province ou état.


Pour ce faire, accédez au **Module Rapports** et cliquez ensuite sur **Registre kilométrique** dans la section des Rapports de gestion.




### Rapports

**Générer un rapport**


**Rapports de gestion**




Registre kilométrique




Dépenses



Feuille de temps




Statistiques




Indice de conduite


**Rapports fiscaux**




Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession libérale




Dépenses d'emploi




IFTA



Conditions d'emploi



Allocations



Avantages

Une fenêtre s'ouvrira à l'écran. Cliquez sur **Par province / état** à la gauche de la fenêtre, remplissez les champs requis selon le rapport désiré puis cliquez sur **Créer**.

CRÉER UN RAPPORT
✕

**REGISTRE KILOMÉTRIQUE**

Par véhicule  
 Par conducteur  
 Par favori  
 Par province / état

**Description**

Rapport des distances parcourues (miles ou kilomètres) à des fins professionnelles ou personnelles par province/état.

**Plage de temps** \*      **Date de début** \*      **Date de fin** \*

Mois passée ▼      <      2021-01-01      2021-01-31      >



**Vue du rapport** \*

Détaillé       Sommaire

**Type** \*

Créer      Annuler

Vous pourrez télécharger ou visualiser le registre kilométrique créé dans la section **Historique des rapports**.

Historique des rapports			
CRÉÉ LE	NOM DU FICHIER		
11 févr. 2021	registre-etat-complet-20210211085908		<a href="#">Afficher</a>
10 févr. 2021	registre-vehicule-complet-20210210160859		<a href="#">Afficher</a>

**NOTE IMPORTANTE :** L'historique des rapports est disponible pour une période limitée seulement. Il est donc fortement recommandé d'imprimer ou de sauvegarder vos rapports sur votre ordinateur.

<b>REVENU QUÉBEC</b>		<b>Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants</b>		CAZ-510-201401-002 2014-01	
		Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA			
		Période visée : du 2020-04-01 M J au 2020-06-30 M J			
Nom commercial (raison sociale) 12345 Qc Inc.		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro IFTA	
Nom du particulier ou de l'entité (s'il diffère du nom ci-dessus) VJ Odotrack		Ind. rég. Téléphone 5143887734		Poste	
Adresse 1980 rue Michelin Laval (Québec) H7L5C2		Code postal		Ind. rég. Télécopieur	
<b>Réservé à Revenu Québec</b>					
FTN					
C					
<b>1 Déclaration</b> (vous trouverez les instructions de remplissage à la page suivante)					
Mazout (diesel)		0,00	1		
Essence	+	0,00	2		
Éthanol	+	0,00	3		
Gaz propane	+	0,00	4		
Autres carburants	+	0,00	5		
Ajoutez les montants des lignes 1 à 5.		0,00	6		
Pénalité de retard (montant le plus élevé : 50 \$ ou 10 % du montant R de la grille de calcul)		0,00	7		
Ajoutez les montants des lignes 6 et 7.		0,00	8	0,00	8
Crédits en réserve inscrits à votre dossier : en date du :		Crédits utilisés		0,00	9
Solde antérieur à payer inscrit à votre dossier : en date du :				0,00	10
Montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9 plus celui de la ligne 10. Si le résultat est positif, reportez-le sur le bordereau de paiement. Revenu Québec ne rembourse ni ne demande aucune somme inférieure à deux dollars.		<b>Solde</b>		0,00	11

Cochez la case appropriée, s'il y a lieu.

<input type="checkbox"/> Carburant en vrac entreposé au lieu d'affaires dans un réservoir acheté ou loué	<input type="checkbox"/> Annulation du permis à compter du	A M J
<input type="checkbox"/> Transport effectué pour le compte d'un autre transporteur dont le numéro IFTA est _____	(veuillez détruire le permis et les vignettes)	
<input type="checkbox"/> Aucun kilomètre parcouru durant la période visée (y compris au Québec)	<input type="checkbox"/> Modification de la déclaration déjà produite pour la période	du A M J au A M J

Signature de la personne qui a rempli la déclaration	Titre ou fonction	Date	Ind. rég.	Téléphone	Poste
Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.					
Si vous faites votre paiement dans une institution financière, cochez la case. <input type="checkbox"/>					
Signature du titulaire du permis (ou de la personne autorisée)	Titre ou fonction	Date	Ind. rég.	Téléphone	Poste
Conservez un double de ce formulaire rempli pour vos dossiers. Formulaire prescrit – Président directeur général  1286 ZZ 49505654					

<b>REVENU QUÉBEC</b>		<b>Bordereau de paiement</b>		CAZ-510 (2014-01)	
Nom commercial (raison sociale) 12345 Qc Inc.		Numéro IFTA			
Nom du particulier ou de l'entité (s'il diffère du nom ci-dessus) VJ Odotrack		Période visée			
Ind. rég. Téléphone 5143887734		Du 2020-04-01 M J au 2020-06-30 M J			
Retournez à : C. P. 25500, succursale Terminus Québec (Québec) G1A 0A9		Solde de la déclaration (montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9)		0,00	
		Solde antérieur à payer (montant de la ligne 10)		0,00	
		Solde à payer (montant de la ligne 11)		0,00	

Utilisez ce bordereau de paiement seulement si vous n'avez pas celui envoyé par Revenu Québec. Dans ce cas, faites votre paiement soit par la poste, soit en personne à un de nos bureaux.

Ce rapport a été produit avec les informations du client. ODOTRACK n'est pas responsable des résultats obtenus.

CAZ-510-201401-002

Cette déclaration s'adresse à vous si vous êtes titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). Vous devez produire toutes vos déclarations trimestrielles à compter de la date d'émission de votre permis, et ce, tant qu'il est en vigueur, **même si vous n'avez parcouru aucun kilomètre durant le trimestre ou que vous n'avez pas de taxe à payer.**

Formulaire remplissable à l'écran

Les parties 2 et 3 de ce formulaire peuvent avantageusement être remplies au moyen du formulaire CAZ-510 remplissable à l'écran, accessible dans notre site Internet, au [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca). Dans ce formulaire, les taux de taxe des carburants les plus utilisés sont intégrés et les calculs sont effectués au fur et à mesure que vous inscrivez vos données. Vous pouvez aussi produire votre déclaration au moyen d'un logiciel autorisé. Consultez notre site Internet pour connaître vos responsabilités lorsque vous utilisez un tel logiciel ainsi que la liste des logiciels autorisés.

Étapes à suivre

1. Remplissez un exemplaire des parties 2 et 3 pour chaque type de carburant utilisé. Pour ce faire, basez-vous sur les données relatives aux véhicules motorisés admissibles pour lesquels des vignettes ou une autorisation temporaire ont été délivrées.
2. Reportez les résultats (montant T ou total des montants T, selon le cas) des parties 3 remplies pour chaque type de carburant utilisé à la ligne correspondante de la partie 1.
3. Remplissez, signez et retournez la déclaration trimestrielle à Revenu Québec, accompagnée des parties 2 et 3, quel que soit le mode de paiement utilisé. La liste des personnes autorisées à signer figure à la partie 8 du formulaire. *Demande d'inscription (LM-1)*, dans notre site Internet.
4. Effectuez votre paiement, s'il y a lieu.

**Mode de paiement**

Vous pouvez effectuer votre paiement dans une institution financière, en personne à Revenu Québec ou par la poste, en joignant le **bordereau envoyé par Revenu Québec** au paiement. Dans les deux derniers cas, vous devez remettre un chèque ou un mandat, fait à l'ordre du ministre du Revenu, sur lequel vous aurez inscrit votre numéro IFTA.

**Délai de production de la déclaration et délai de paiement**

La déclaration et le paiement, s'il y a lieu, doivent être parvenus à Revenu Québec au plus tard à la date d'échéance inscrite dans l'en-tête du formulaire que nous avons envoyé.

**Date de réception de la déclaration**

- La date de réception de la déclaration est
- soit la date du timbre de Revenu Québec, si vous remettez la déclaration en personne;
  - soit la date du cachet, si vous la transmettez par la poste

**Date de réception du paiement**

La date considérée comme la date de réception du paiement est celle du timbre de Revenu Québec, si vous remettez le paiement en personne ou si vous le transmettez par la poste.

**Intérêts**

Vous devez payer des intérêts sur toute taxe impayée à l'expiration du délai de paiement. Les taux d'intérêts applicables figurent dans le formulaire CAR512.1 accessible dans notre site Internet.

**Pénalité de retard**

Si vous produisez votre déclaration après l'échéance du délai de production ou si une somme est impayée à l'expiration du délai de paiement, vous devez payer une pénalité égale au plus élevé des montants suivants :

- 50 \$;
- 10 % du total de la taxe à payer (montant R) pour chaque type de carburant déclaré.

Notez qu'aucun crédit en réserve ne peut diminuer le solde à payer sur lequel la pénalité est calculée.

**Information additionnelle**

Pour obtenir davantage de renseignements, visitez notre site Internet au [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca). Vous pouvez aussi composer le 1 418 652-IFTA (4382) ou, sans frais, le 1 800 237-IFTA (4382).



1 287 ZZ 495 05655


**2 Calcul de la moyenne de kilomètres par litre selon le type de carburant utilisé**

 CAZ-510-201401-002  
 2014-01  
 3 de 7

 Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA  
 Cette partie et la partie 3 de ce formulaire peuvent avantageusement être remplies au moyen du formulaire CAZ-510 remplissable à l'écran, accessible dans notre site Internet. Voyez les renseignements à la page 2.

 Numéro IFTA \_\_\_\_\_ Nom 12345 Qc Inc. Période visée : du 2020-04-01 M J au 2020-06-30 M J

Cochez la case correspondant au carburant pour lequel vous remplissez cette grille de calcul. Si vous cochez la case 5, inscrivez le nom de chacun des carburants utilisés.

- |                          |   |  |                              |             |
|--------------------------|---|--|------------------------------|-------------|
| <b>Carburant utilisé</b> | 1 <input type="checkbox"/> Mazout (diesel)    | 5 <input type="checkbox"/> Autre carburant : | – Gaz naturel comprimé (GNC) | – E-85      |
|                          | 2 <input checked="" type="checkbox"/> Essence | _____  | – Gaz naturel liquéfié (GNL) | – M-85      |
|                          | 3 <input type="checkbox"/> Éthanol            | _____  | – Gazohol                    | – A-55      |
|                          | 4 <input type="checkbox"/> Gaz propane        | _____  | – Méthanol                   | – Biodiesel |

**Total des kilomètres parcourus** Inscrivez le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus avec des véhicules motorisés admissibles durant le trimestre visé. 507 km

- En vous basant sur votre registre des distances, inscrivez
- 
- dans la case A, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus dans les États et provinces qui ont adhéré à l'Entente IFTA (ci-après appelés États ou provinces membres);
- 
- dans la case B, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus dans les territoires et les États qui n'ont pas adhéré à cette entente (ci-après appelés territoires ou États non membres). Ce sont le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-ouest, l'Alaska et le district fédéral de Columbia ainsi que le Mexique;
- 
- dans la case C, le nombre total (sans décimales) de kilomètres parcourus. Ce nombre doit être égal au nombre inscrit plus haut.

Total des kilomètres parcourus dans les États ou les provinces membres A <u>507</u> km	+	Total des kilomètres parcourus dans les territoires ou États non membres B <u>0</u> km	►	Total des kilomètres parcourus C <u>507</u> km
---	---	---	---	---

Si vous avez inscrit un nombre à la case B, inscrivez ci-dessous le nom des territoires ou États non membres où vous avez circulé.

<b>Total des litres de carburant achetés</b>	En vous basant sur toutes vos factures pour ce carburant, inscrivez le nombre total (sans décimales) de litres achetés et utilisés dans des véhicules motorisés admissibles.	÷	D <u>0</u> litres
--	--	---	-------------------

<b>Kilomètres par litre</b>	Le nombre total de kilomètres parcourus divisé par le nombre total de litres de carburant achetés (C ÷ D) [2 décimales]	=	E <u>0.00</u> km/l
-----------------------------	---	---	--------------------

**Renseignements supplémentaires** \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Cet apport a été produit avec les informations du client. ODOTRACK n'est pas responsable des résultats obtenus.

1288 ZZ 49505656







### 3 Grille de calcul de la taxe à payer (ou payée en trop) selon le type de carburant utilisé

 CA2-510-201401-002  
2014-01

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

 Numéro IFTA \_\_\_\_\_ Nom **12345 Qc Inc.** Période visée : du **2020-04-01** M au **2020-06-30** M

Répartissez le total des kilomètres parcourus dans les États ou provinces membres (nombre A) en vous basant sur votre registre des distances. Consultez, dans notre site Internet, le formulaire CAR-512.1 pour la période visée. Ce formulaire contient les renseignements propres à certains États et à certaines provinces ainsi que le tableau des taux de taxe. Lorsqu'une surtaxe est exigée, vous devez utiliser une ligne distincte pour la calculer et inscrire O aux colonnes H et L.

**Colonne I :** Les États et les provinces peuvent considérer que des kilomètres sont non taxables. Ces kilomètres ne doivent pas être inscrits à la colonne I. Renseignez-vous auprès des États ou des provinces pour connaître leurs particularités. Si le nombre de kilomètres parcourus (colonne H) diffère du nombre de kilomètres taxables (colonne I), écrivez une note explicative dans la partie «Renseignements supplémentaires» de la page précédente.

**Colonne L :** Si vous achetez du carburant en vrac, inscrivez seulement le nombre (sans décimales) de litres prélevés et utilisés dans des véhicules motorisés admissibles. Conservez vos reçus.

**Colonne N :** Inscrivez le taux indiqué dans le tableau des taux du formulaire CAR-512.1 pour le trimestre visé.

**Colonne O :** Compte tenu du nombre de litres de carburant taxable utilisés, un montant positif indique que vous n'avez pas payé assez de taxe et un montant négatif indique que vous en avez payé en trop. Revenu Québec se charge de remettre ou de demander pour vous ces sommes aux États ou provinces concernés.

**Colonne P :** Pour calculer les intérêts IFTA à payer, multipliez le montant de la colonne O par le taux d'intérêt mensuel figurant dans le formulaire CAR-512.1, puis par le nombre de mois de retard (chaque fraction de mois est considérée comme un mois entier). Si votre paiement est en retard de plus d'un trimestre, utilisez le taux d'intérêt en vigueur pour chaque trimestre. Si le montant de la colonne O est négatif, vous n'avez pas d'intérêts à payer.

F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
États ou provinces membres dans lesquels vous avez circulé	Réserve Revenu Québec	Kilomètres parcourus (sans décimales)	Kilomètres taxables (sans décimales)	Kilomètres par litre (nombre E)	Litres de carburant taxables (I ÷ J) (sans décimales)	Litres de carburant achetés (taxe exigible payée) (sans décimales)	Litres à taxer (ou taxés en trop) [K - L]	Taux de la taxe (4 décimales)	Taxe à payer (ou payée en trop) [M x N]	Intérêts IFTA à payer	Montant à payer (ou payé en trop) [O + P]
Québec		507	507	0.00	0	0	0	0.1920	0.00	0.00	0.00
<b>Total pour les États ou provinces membres*</b> Additionnez les nombres de chaque colonne (le nombre U doit être égal au nombre A).	<b>U</b>	507				<b>X</b>	0		<b>R</b>	<b>S</b>	<b>T</b>
									0.00	0.00	0.00
<b>Nombre total de kilomètres parcourus dans les territoires et États non membres*</b> (le nombre V doit être égal au nombre B) +	<b>V</b>	0	Nombre total de litres achetés dans les territoires et États non membres et de litres achetés sans preuve acceptable de taxe exigible payée* +			<b>Y</b>	Reportez le montant T à la ligne de la partie 1 qui correspond au type de carburant utilisé. Si vous avez coché la case 5 de la partie Z et utilisé plus d'un carburant, additionnez tous les montants T et reportez le total à la ligne 5 de la partie I.				
Additionnez les nombres U et V (le nombre W doit être égal au nombre C). <b>Total* =</b>	<b>W</b>	507	Additionnez les nombres X et Y (le nombre Z doit être égal au nombre D). <b>Total* =</b>			<b>Z</b>	0				

\* Si vous remplissez plus d'une page pour ce carburant, inscrivez les totaux uniquement sur la dernière page utilisée.

Ce rapport a été produit avec les informations au client. ODOTRACK n'est pas responsable des résultats obtenus.

1289 ZZ 49505657

